

Imagin'Ère de l'ESS 2034

L'économie juste, pour passer de la marge à la norme

Trajectoire : L'ESS sera la norme des entreprises de demain

Nous, sociétaires de la SCIC Plateau Urbain, profitons de l'appel à contribution Imagin'Ère d'ESS France pour esquisser ce qu'est notre vision de l'économie sociale et solidaire, et de la place qu'elle devrait prendre dans le futur.

Plateau Urbain est une coopérative engagée dans l'immobilier solidaire et l'urbanisme transitoire. Nous occupons des bâtiments vides et mettons à disposition les espaces disponibles à des structures en ayant besoin (artiste, associations, structure de l'ESS, hébergement d'urgence, etc.) A cette occasion, nous créons des projets de tiers-lieu à utilité sociale, en mixant différentes activités et usages très divers. En quelques mots : nous luttons pour le droit à la ville pour ceux et celles qui en sont exclu.e.s en mobilisant des espaces vacants et nous créons en leur sein des projets mixtes et solidaires.

C'est notre activité qui nous a poussé à évoluer d'une association en SCIC, sans vraiment savoir ce que cela représentait. Nous nous sommes toujours interrogé.e.s et positionné.e.s sur notre action sur la ville, sur la dimension sociale de nos projets et débutons notre réflexion sur notre impact écologique. Ce texte nous donne l'occasion de prendre du recul sur notre approche de l'ESS, ce qu'en tant que praticien.ne, nous n'avons que peu l'occasion de réaliser. Issu de deux sociétaires de la coopérative, Raphaëlle Chaygneaud-Dupuy et Pierre Chicoisne, ce texte en forme de manifeste a pour objectif de poser une première brique de réflexion. Il est bien sûr nécessaire de renverser la norme économique actuelle vers une économie centrée sur les principes de l'ESS. Mais pourquoi ? comment ? vers quel objectif ?

Une frugalité propre à l'ESS

Faire plus avec moins pourrait être la devise de l'ESS. S'intégrant dans des marchés - quand ils existent - moins *efficients* ou *différents* de marché classique au sens libéral du terme, les acteurs.rices de l'ESS ne peuvent - par essence - utiliser les mêmes facteurs de production que des entreprises classiques. D'un côté, leurs clients sont bénéficiaires, et les prestations ou biens qui leur sont destinés doivent être accessibles, notamment financièrement, voire gratuits. Se pose ainsi l'équation suivante : comment viser une qualité de production équivalente au marché classique, sans pouvoir mobiliser les recettes nécessaires pour les produire *in fine* ? Une réponse :

la frugalité, permettant de maximiser l'impact des ressources mobilisées en faveur des bénéficiaires.

Outre la logique de tiers payeurs, le débat sur les subventions et l'hybridation des modèles, la frugalité est l'un des points communs à tous les modèles des structures de l'ESS. D'abord subie, cette frugalité peut provoquer d'importants risques psycho-sociaux, épuisement professionnel et autres maux bien connus dans notre économie. Les modèles économiques peuvent être également plus fragiles que des modèles d'entreprises classiques, voire moins robustes aux aléas.

L'ESS a cependant fait la preuve que malgré cette frugalité, nos structures survivent et même se développent. En diversifiant les sources de recettes, en consolidant nos modèles économiques et nos financements, l'ESS représente aujourd'hui 10 % du PIB français. Pour cela, les acteur.rices de l'ESS se sont réappropriés ce concept de frugalité pour en faire un nouveau mode de faire, en détournant les outils classiques du capitalisme néo-libéral au profit de leurs bénéficiaires. Un exemple, certains acteurs diluent leur source de recettes et leur financement, via des levées de fonds citoyennes, tout en conservant une gouvernance collective. Ceci permettant de diluer le risque de dépendance vis-à-vis d'une subvention ou d'un gros investisseur clef.

Au-delà d'une simple maximisation de l'efficacité des moyens alloués à la production, l'ESS s'est approprié ce concept de frugalité pour tenter de construire des projets de société différents, conscients de leur propre limite (tant individuelles, financières et écologiques).

Redéfinir le champ de l'ESS

Une des critiques récurrentes de l'ESS est son homogénéité de profils socio-économiques. Pour s'investir par son travail, il faudrait avoir déjà un capital social et économique. Des appels à plus d'inclusivité sont réguliers, sans qu'on ait l'impression qu'un changement s'en suive. Sans doute faut-il en finir avec la notion d'inclusivité et revenir au rêve de la diversité. Au lieu d'appeler ceux et celles qui ne trouvent pas leur place dans l'ESS à la rejoindre, nous pourrions choisir collectivement de reconnaître d'autres formes d'engagement comme étant de l'économie sociale et solidaire.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'échange financier que ce n'est pas de l'économie. Ainsi les collectifs de mamans faisant des rondes pour repousser le trafic de drogue de leurs quartiers ne sont pas toujours juridiquement constitués, n'ont pas de modèle économique. Et pourtant leur mobilisation prend du temps et répond à un besoin social auquel ni l'Etat, ni l'entreprise n'a de réponse efficace. C'est un exemple, il y en a plein d'autres, dont certaines initiatives passées probablement sous les radars des journalistes, de la puissance publique et même de l'ESS.

Pour passer de la marge à la norme, il faudrait que ce changement de positionnement se reflète dans les mots. Et si au lieu d'un acronyme à décoder, on parlait d'*économie juste*. Cette expression

nous semble convoquer plus dynamiquement les imaginaires. On parle de justice sociale, de transitions justes, alors pourquoi ne pas faire rentrer le concept de justice dans l'économie ? Si l'on veut une autre voix dans l'économie, autant afficher clairement ce pour quoi on se bat dès le titre : *l'économie juste*.

Lisibilité de *l'économie juste*

Il faut également faciliter la lisibilité du secteur pour que de nouveaux.elles porteur.euses de projet puissent s'y retrouver. De l'extérieur, ce petit monde semble fragmenté et les milles nuances ne sont compréhensibles que par les experts du secteur. Or, comme on le dit plus haut, l'ESS ne doit plus être un secteur, *l'économie juste* doit concerner tous les secteurs. Il en va de l'accessibilité de ces modèles plus justes d'entreprendre. Pour être plus visible, il faut être plus nombreux. Les guerres de chapelles paraissent toujours plus essentielles vu de l'intérieur que de l'extérieur. Selon nous, elles nuisent à l'attractivité de l'ESS. Face aux enjeux sociaux et environnementaux, c'est notre responsabilité collective de nous unir pour créer ensemble la caisse de résonance à cette économie juste.

Dans les actions à mener dès maintenant, il nous paraît intéressant de créer une convention collective dédiée à l'économie juste, d'homogénéiser la fiscalité entre les statuts juridiques et de partager les avantages liés à l'appartenance à cette économie (subventions, services civiques, mécénat, aides au poste). Bien sûr, des gardes fous doivent être mis en place pour éviter les détournements. Une homogénéisation du contrôle de puissance publique nous semble nécessaire, notamment en renforçant l'agrément ESUS et son attribution. Les porteurs de projets choisissent la mission sociale sur laquelle ils souhaitent s'investir, la puissance publique choisit sur quels projets investir de l'argent public direct (subventions, aides au poste, etc) ou indirect (avantages fiscaux, accès au mécénat ou aux services publics).

ESS et propriété

Finalement les formes d'entrepreneuriat de l'économie juste posent la question fondamentale de la propriété de ces projets, peu importe leur structuration juridique. La grille de lecture de *l'usus/fructus/abusus* permet de renouveler les réflexions sur l'ESS.

L'usus, soit l'accès au projet en question, pourrait être pensé comme l'utilisation des ressources du projet (financières, compétences, etc). Dans le cadre de l'ESS, cet usage est délimité par la mission sociale et environnementale du projet. C'est donc un usus contrôlé par un objet d'intérêt collectif.

Le *fructus*, soit les fruits qu'on peut retirer du projet, est limité de fait par la frugalité évoquée en première partie et en droit par le concept de non lucrativité ou de lucrativité limitée. Cela permet certes de limiter les enrichissements personnels des propriétaires du capital ou des dirigeant.es, mais il nous semble intéressant d'aller plus loin. Le débat devrait se déplacer de "quel éventuel bénéfice est-il souhaitable de faire" à "comment partage-t-on cet argent". Encadré, le *fructus* pourrait être partagé entre les salariés ou réinvesti dans le projet, et donc indirectement au profit de ses bénéficiaires.

L'abusus, soit le droit de disposer du projet, de le céder ou de l'arrêter, devrait être pensé comme dans la philosophie des "communs". Les parties prenantes du projet devraient avoir une place dans sa gouvernance. Un tel contrôle démocratique est essentiel quand il s'agit de décider du destin du projet, qui par essence est toujours collectif. C'est le cas dans les coopératives.

Voici quelques pistes que nous souhaitons apporter à la discussion. Nous espérons que l'initiative d'ESS France soit le point de départ d'un débat plus large, pour tendre vers un nouveau contrat social et un renversement de nos priorités collectives.